



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
COUPE DU FINISTÈRE SENIORS MASCULINS & FÉMININS
« TROPHÉE Narcisse FERRINI »
SAISON 2024 / 2025

ART. 1 - PRÉSENTATION

1. Le Comité du Finistère de Basket-ball organise une épreuve dite "Coupe du Finistère - Trophée Narcisse FERRINI" réservée aux équipes disputant les championnats : Pré-Régionale Masculine, Départementale Masculine 2, Pré-Régionale Féminine et Départementale Féminine 2.
2. Cette coupe est dotée d'une bannière sur laquelle est mentionné le nom du groupement sportif vainqueur de l'épreuve. Cette dernière sera remise tous les ans, à l'Assemblée Générale du Comité Départemental du Finistère de Basket-ball.

ART. 2 - ORGANISATION

Toutes les rencontres sont organisées par la commission sportive départementale.

ART. 3 - ENGAGEMENTS

1. Tout club du Comité du Finistère de Basket-ball participant au championnat départemental senior (PRM, D2M, PRF et D2F) se doit d'engager en Coupe du Finistère « Trophée Narcisse FERRINI »
2. La participation de plusieurs équipes par club est possible avec des équipes personnalisées.

ART. 4 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

La Coupe se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

Tirage au sort dès le tour préliminaire. La rencontre se déroulera dans la salle du premier tiré au sort.

Handicap pour les équipes Masculines :

| | PRM | D2M |
|-----|-----|-----|
| PRM | 0 | 7 |
| D2M | | 0 |

Handicap pour les équipes Féminines :

| | PRF | D2F |
|-----|-----|-----|
| PRF | 0 | 7 |
| D2F | | 0 |

ART. 5 - DÉSIGNATION DES RENCONTRES

1. La désignation des rencontres est établie par tirage au sort.
2. Tableau global jusqu'à la finale.

ART. 6 - DÉSIGNATION DES SALLES

1. Les rencontres se dérouleront dans la salle du premier tiré au sort.
2. Lorsque la salle de l'équipe recevant est indisponible aux horaires officiels, pour quelque cause que ce soit, la commission sportive départementale pourra :
 - soit fixer une autre date avec l'accord des deux clubs ;
 - soit faire disputer la rencontre dans la salle du groupement sportif désigné comme se déplaçant lors du tirage au sort.
3. Les finales se dérouleront sur un lieu unique.

ART. 7 - HORAIRE DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront, au choix, le Samedi à 20h30 ou le Dimanche à 15h30. Ce choix appartient au groupement recevant. Possibilité de match couplé pour les clubs ayant plusieurs équipes.

ART. 8 - DURÉE DES RENCONTRES

Le temps de jeu est fixé à 4 périodes de 10 minutes. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, une ou plusieurs prolongations de 5 minutes seront jouées jusqu'à un résultat positif.

ART. 9 - QUALIFICATIONS ET LICENCES

Les équipes participent à la Coupe du Finistère dans les conditions et avec les licences admises dans la division où elles évoluent en championnat.

ART. 10

Les équipements sportifs doivent être aux couleurs spécifiées sur la feuille d'engagement. Si les 2 équipes en présence ont la même couleur, les règles suivantes sont appliquées :

- Rencontre disputée sur le terrain d'un des groupements sportifs en présence : les joueurs du groupement sportif recevant doivent changer de couleur de maillot ;
- Rencontre disputée sur terrain neutre : le changement de couleur de maillot incombe au groupement sportif dont le siège social est le plus rapproché du lieu de la rencontre.

ART. 11 - ARBITRES, MARQUEURS, CHRONOMETREURS

1. Les arbitres sont désignés par la CDO.
2. Les frais d'officiels sont pris en charge par Le Comité du Finistère de Basket-ball.

ART. 12 - FEUILLES DE MARQUE

1. La feuille de marque doit être réalisée avec le logiciel e-Marque v2.
2. L'envoi en incombe à l'équipe recevante. Elle doit être envoyée dès la fin de la rencontre via la plateforme fédérale.
3. En cas de non-réception dans le délai imparti, une amende est infligée au groupement sportif fautif (voir dispositions financières).

ART. 13 - FORFAIT

Toute équipe déclarant forfait est frappée d'une pénalité financière (dispositions financières).